



« Les lois de l'Etat ne peuvent et ne doivent pas réglementer toutes les éventualités possibles. Il est dès lors important que les acteurs utilisent de manière éthique et responsable la marge de manœuvre qui leur est ainsi donnée.

Dans ce contexte, je me réjouis que SwissAccounting ait adapté son code de déontologie. Un instrument important d'engagement éthique volontaire a ainsi été créé. »

Prof. Dr. Markus Huppenbauer,
Professeur d'éthique à l'Université de Zurich
Auteur de «Leadership und Verantwortung,
Grundlagen ethischer Unternehmensführung»
(2016)



BUT ET CONTENU

De par les statuts, les membres de **SwissAccounting** sont tenus à un comportement professionnel éthique. Le présent code de déontologie est contraignant pour chaque membre.

Le code de déontologie de SwissAccounting promeut les principes éthiques au sein des domaines professionnels de la comptabilité, du controlling, de la tenue des comptes et de la fiduciaire. Il sert de référence et décrit les normes morales de conduite attendues des membres. En adhérant à ces principes éthiques et en suivant les règles de conduite, les membres maintiennent et favorisent la confiance dans leur activité.



PRINCIPES

Il est attendu des membres de **SwissAccounting** qu'ils respectent et appliquent les principes fondamentaux suivants :

INTEGRITE

- Accomplir leur activité avec honnêteté, diligence et responsabilité
- Se perfectionner constamment afin de fournir des services professionnels de haute qualité
- Respecter la loi et se comporter conformément aux règles
- Respecter et promouvoir les objectifs légitimes et éthiques de leur entreprise et de leur clientèle
- Ne pas prendre part à des activités illégales ni participer à des actions jetant le discrédit sur leur profession
- Connaître et observer, pour eux-mêmes et pour leurs clients, les dispositions légales relatives à la corruption d'agents publics et de particuliers.

OBJECTIVITE

- Révéler tous les faits matériels dont ils ont connaissance et qui garantissent une évaluation transparente, complète et objective de leur activité
- Ne pas participer à des activités et ne pas entretenir de relations qui nuisent à une évaluation indépendante et objective ou qui sont en conflit avec les intérêts de SwissAccounting, de leur entreprise ou de leurs clients
- Disposer et respecter des règles relatives à l'obtention ou l'octroi de cadeaux ou d'avantages.



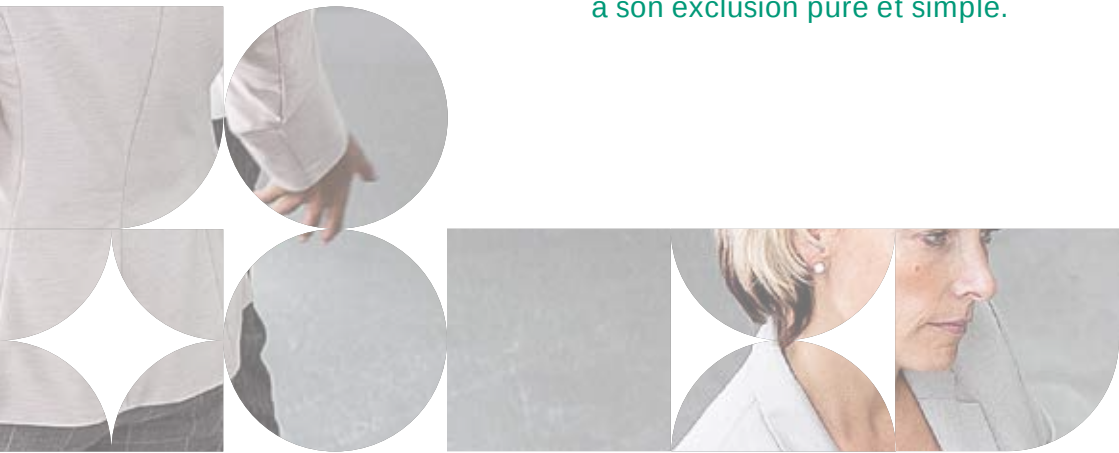
EQUITE

- Régler tout conflit dans le cadre d'une conversation factuelle et directe, en tenant compte des valeurs, des attentes, des intérêts et des besoins de toutes les parties concernées
- Discuter des conflits d'intérêts avec leurs clients, leurs supérieurs immédiats ou, s'ils sont eux-mêmes impliqués, avec le supérieur hiérarchique le plus proche. Cette règle s'applique également aux conflits en rapport avec les règles de conduite énoncées dans le présent code de déontologie
- Garantir une compétitivité concurrentielle équitable.

CONFIDENTIALITE

- Ne pas divulguer d'informations confidentielles à des tiers sans autorisation ou obligation légale, ni pendant ni après la fin de la relation contractuelle avec leur employeur ou leurs clients
- Ne tirer aucun avantage personnel des connaissances acquises dans le cadre de relations contractuelles et ne pas utiliser d'informations incompatibles avec les principes du code d'éthique.

Toute violation du code de déontologie par un membre de SwissAccounting peut conduire à son exclusion pure et simple.





SwissAccounting Suisse Romande
Chemin du Vignoble 33
2022 Bevaix